



Demande d'accès à une information environnementale

Bases légales

Code de l'environnement – Livre Ier

Formulaire à renvoyer dûment signé à :

Administration communale de Tubize
A l'attention du Département Cadre de Vie
Grand Place 1 – 1480 Tubize
info@tubize.be

1 IDENTITE DU DEMANDEUR :

Civilité :

- ☐ Madame
☐ Monsieur
☐ Autre

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone :

Courriel :

Qualité :

- ☐ Propriétaire du bien
☐ Voisin (50 – 150 mètres)
☐ Notaire
☐ Autre (préciser) :

Remarque : Les candidats acquéreurs sollicitant des informations relatives à un bien sont invités à introduire leur demande **par l'intermédiaire de leur notaire**.

2 OBJET DE LA DEMANDE :

Adresse du bien :

Réf. Cadastre :

Référence du permis (d'urbanisme ou d'environnement) :
.....

Date des travaux (si connue) :
.....

Ma demande concerne les documents suivants, décrits précisément (cocher un ou plusieurs) :

- ☐ Délibération du Collège communal du
Afférent à
- ☐ Délibération du Conseil communal du
Afférent à
- ☐ Avis d'une instance émis en cours d'instruction du permis
Instance(s)
.....
- ☐ Plan(s)/Pièce(s) graphique(s) (spécifier)

	 ☐ Décision du (de la) Fonctionnaire délégué.e/du Gouvernement wallon du Afférent à ☐ Autre :
--	--

3	MODE DE TRANSMISSION SOUHAITE : ☐ Consultation sur place ; ☐ Version informatique ; ☐ Version papier. Remarque : Conformément au Code de l'environnement, la Ville de Tubize peut communiquer l'information sous une autre forme que celle demandée lorsque : <i>l'information est disponible sous une autre forme ou dans un autre format facilement accessible par le demandeur ;</i> <i>la Ville est fondée à mettre l'information à disposition sous une autre forme ou dans un autre format, auquel cas les motifs de ce choix seront communiqués.</i>
----------	---

4	REPERCUSSION DES COUTS : Consultation sur place : gratuite ; Remarques : - A des fins de protection des données à caractère privé et/ou de la propriété intellectuelle, aucune photographie des documents consultés n'est autorisée ; - Les questions relatives au dossier consulté sont à adresser par écrit au Département Cadre de Vie, ultérieurement à la consultation. Envois papier : Les montants fixés pour la rétribution sont les suivants : • sur du papier blanc et impression noire format A4 : 0,15 € par page ; • sur du papier blanc et impression noire format A3 : 0,17 € par page ; • sur du papier blanc et impression en couleur format A4 : 0,62 € par page ; • sur du papier blanc et impression en couleur format A3 : 1,04 € par page ; • d'un plan sur papier blanc et impression noire de 90 cm sur 1 m : 0,92 € par plan. Concernant les frais d'envoi, il y a lieu de se conformer aux tarifs postaux en vigueur. Remarque : La délivrance de copies (papier ou numériques) peut donner lieu à une redevance, conformément au Code de l'environnement et au règlement-redevance communal. Lorsque le traitement de la demande nécessite des prestations techniques dépassant un seuil raisonnable, une redevance forfaitaire correspondant à une heure de travail maximum peut être appliquée. <i>Le demandeur sera informé préalablement de toute facturation éventuelle.</i> Le demandeur déclare avoir pris connaissance des règlements relatifs à la redevance pour les travaux administratifs spéciaux ainsi qu'à la taxe sur la délivrance de documents administratifs et s'engage à payer le montant qui sera réclamé par l'Administration communale. Date de la demande : Signature :
----------	--